

UPA, MODIFICATION DE STATUT

Article 9

Anciennement :

Il se compose de 15 à 20 membres. Un membre du Centre Social Protestant et un membre de la Ligue des enseignants albanais font parti de droit du Comité. Les membres de droit ne peuvent siéger au Bureau.

Nouveau :

Il se compose d'au maximum 15 membres. Les membres de droit siégeront et demeureront au Comité jusqu'à la fin de leur mandat soit l'Assemblée Générale de 2009.